



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2026	Le neuf février deux mil vingt-six à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 02 février 2026	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Carole HERVAGULT, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT (arrivé à 19h10), Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pascal MARIE, Manuella FERREIRA, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Philippe MAUGER, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Géraldine SUBLET, François BIQUILLON, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice.....	27
Présents	23
Pouvoirs	02
Votants	25
	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Hervé LOUR à François BIQUILLON
	<u>Absents</u> : Albert NANIYOULA, Olivier MOHLO
	<u>Secrétaire de séance</u> : Géraldine SUBLET

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.11 – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU CFAIE DE VAL DE REUIL

Rapporteur : Ludovic GUIOT

Dans le cadre de ses actions visant à faciliter l'accès à la formation pour tous les jeunes, le CFAIE de Val de Reuil sollicite la ville de Pont de l'Arche pour le financement du transport de ses apprentis résidant sur la commune, au titre de la campagne de subvention 2026.

Cette aide contribue directement à réduire les contraintes financières liées aux déplacements quotidiens des apprentis, et permet ainsi de garantir leur assuïté ainsi que la poursuite de leurs parcours de formation.

Le CFAIE de Val de Reuil compte 13 jeunes archépointains. Il est demandé une participation à hauteur de 75 € par jeune, soit un montant de 975 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du CFAIE de Val de Reuil en date du 15 décembre 2025,
Considérant que la ville soutient les compétences professionnelles de la jeunesse et la réussite de leur insertion durable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ACCORDER une subvention de 975 € au profit du CFAIE de Val de Reuil au titre de l'année 2026
- DE DIRE que cette somme sera inscrite au BP 2026 (chapitre 65)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET

